

Déroulement de la campagne 2013

NATURE

Activité régionale qui consiste à identifier, à une date précise et parmi les municipalités ayant organisé l'une ou plusieurs activités de plein air hivernales, les gagnants dans l'une des catégories suivantes :

- ✎ Le pourcentage le plus élevé de résidents ayant pris part aux activités de plein air organisées par la municipalité (999 habitants et moins);
- ✎ Le pourcentage le plus élevé de résidents ayant pris part aux activités de plein air organisées par la municipalité (1000 habitants et plus);
- ✎ La municipalité ayant enregistré la plus forte augmentation de participation (en pourcentage) par rapport à l'année précédente;
- ✎ La municipalité ayant organisé l'activité de plein air la plus loufoque ou inusitée.

BUT

- ✎ Promouvoir et encourager la pratique de l'activité physique en plein air pouvant se réaliser en famille.

OBJECTIFS

- ✎ Promouvoir la pratique du patin sur glace, de la glissade, du ski de fond, de la raquette, de la marche ou autres activités hivernales de plein air accessibles à l'ensemble de la population.
- ✎ Favoriser la promotion et l'utilisation des espaces et des équipements récréatifs déjà en place.

PROMOTEURS

- ✎ **Promoteurs régionaux :** Loisir sport Outaouais et le programme Kino-Québec de l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Outaouais.
- ✎ **Promoteurs territoriaux :** Centres de santé et de services sociaux de l'Outaouais
- ✎ **Promoteurs locaux :** Les municipalités, les services de loisirs, les comités locaux de loisirs et les clubs de marche.

Une présentation conjointe de :

RÈGLEMENTS



1. Inscription

Tous les promoteurs locaux désirant participer au « Défi plein air de l'Outaouais - Plaisirs d'hiver » doivent s'inscrire auprès de Kino-Québec d'ici le 14 janvier 2013. Ces promoteurs locaux doivent nommer un responsable local pour l'événement. Le formulaire d'inscription doit être signé par le responsable local et contresigné par un officier municipal (maire, secrétaire-trésorier, directeur général ou greffier).

Les municipalités utilisant des structures de loisir communes (équipements, ressources humaines) pourront se regrouper et s'inscrire sous la même bannière en autant que cette décision soit clairement indiquée sur le formulaire d'inscription. Loisir sport Outaouais et Kino-Québec émettront, en janvier 2013, un communiqué de presse à l'intention des médias pour faire connaître les municipalités participantes.



2. Lieu

Chaque municipalité devra identifier le ou les sites choisis pour la réalisation du « Défi plein air de l'Outaouais - Plaisirs d'hiver » 2013.



3. Date et heures

Le « Défi plein air de l'Outaouais - Plaisirs d'hiver » se déroulera, selon les municipalités participantes, durant l'une des fins de semaine se situant entre le 21 janvier et le 11 mars 2013. Il est possible de rattacher l'activité à un événement existant (par exemple, un carnaval municipal ou une fête de quartier) en autant que le « Défi plein air de l'Outaouais - Plaisirs d'hiver » soit identifié comme l'une des activités.

Les municipalités participantes ont également la possibilité de choisir les heures qu'elles réserveront à la tenue de l'événement, en autant que sa présentation soit d'une durée maximale de cinq heures.



4. Recensement

Chaque participant doit patiner, glisser, skier, marcher, etc. un **minimum de quinze minutes**. Il peut participer à plusieurs activités. Toutefois, son inscription ne devra apparaître qu'une seule fois. L'inscription du participant sera notée par les promoteurs locaux sur le registre prévu à cet effet. À la fin de la journée, le responsable local de l'événement comptabilisera le nombre d'inscriptions. **Pour les fins du calcul du pourcentage, seuls les résidents de la ou des municipalités inscrites sous la même bannière (lorsqu'elles utilisent des structures communes) seront considérés.**



5. Résultats

Au plus tard cinq jours après la tenue de l'événement, les responsables locaux ont la responsabilité de communiquer les résultats au responsable de votre territoire par courrier électronique (Francis_Fullwood@ssss.gouv.qc.ca), par courrier à l'agence de la santé et des services sociaux de l'Outaouais 104 rue lois, Gatineau, Québec, J8Y 3R7 ou par télécopieur (819 777-0271). **CES INFORMATIONS DOIVENT ÊTRE REMPLACÉES PAR LES COORDONNÉES DU CSSS** La compilation régionale sera terminée le 11 mars 2013 et les résultats seront dévoilés aux participants ainsi qu'aux médias dans les deux semaines qui suivront.

Le nombre d'habitants (population) qui est affiché sur le site Web du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire (MAMROT) servira de base pour calculer le pourcentage de participation pour chaque municipalité. Si deux ou plusieurs municipalités partagent les mêmes infrastructures (par exemple, une patinoire), le taux de participation sera

Une présentation conjointe de :

comptabilisé en fonction de la population totale pour l'ensemble des municipalités qui partagent l'infrastructure.

La compilation des résultats pour le **pourcentage de participation le plus élevé** se fera en tenant compte de deux catégories de municipalités :

- | |
|---|
| 1^{er} groupe : Municipalités de 999 habitants et moins; |
| 2^e groupe : Municipalités de 1000 habitants et plus. |

L'identification de la municipalité ayant enregistré la plus forte augmentation de participation par rapport à l'année précédente se fera en comparant le pourcentage de participation en 2013 par rapport au pourcentage de l'édition 2012.

Pour les municipalités désirant proposer leur activité dans la **catégorie la plus loufoque ou inusitée**, ces dernières devront faire parvenir aux organisateurs au moins deux photographies (par la poste ou par courrier électronique) de l'activité organisée ainsi qu'une brève description (maximum 100 mots) expliquant la nature de celle-ci et le nombre d'individus qui y participaient. Un jury régional évaluera les activités soumises selon les critères suivants :

- Originalité;
- Participation familiale;
- Nombre de participants;
- Envoi de photos (au moins deux) démontrant la réalisation de l'activité ainsi qu'une brève description expliquant celle-ci.



6. Prix

Lors du Gala Loisir Outaouais 2013, une plaque sera remise aux municipalités gagnantes dans chacune des catégories susmentionnées.

En guise de prix, quatre lots de raquettes à neige seront attribués aux municipalités gagnantes en vue de faire profiter la collectivité par la mise sur pied d'un service de prêt pour l'ensemble de leurs citoyens. Ce service pourra ainsi répondre aux besoins de la population désirant faire l'essai de cette activité hivernale en pleine croissance. Les lots de raquettes seront distribués comme suit :

- La municipalité ayant le pourcentage le plus élevé de participation dans la catégorie de 999 habitants et moins (**14 paires de raquettes, dont 8 paires pour enfants et 6 paires pour adultes**);
- La municipalité ayant le pourcentage le plus élevé de participation dans la catégorie de 1 000 habitants et plus (**21 paires de raquettes, dont 11 paires pour enfants et 10 paires pour adultes**);
- La municipalité ayant enregistré la plus forte augmentation de participation par rapport à l'édition précédente (**12 paires de raquettes, dont 7 paires pour enfants et 5 paires pour adultes**);
- La municipalité ayant organisé l'activité hivernale de plein air la plus loufoque ou inusitée (**12 paires de raquettes, dont 7 paires pour enfants et 5 paires pour adultes**).



7. Rôles des partenaires

LOISIR SPORT OUTAOUAIS, KINO-QUÉBEC (AGENCE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE L'OUTAOUAIS) AINSI QUE LE CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX CONCERNÉ

- Promouvoir le projet auprès des municipalités, services des loisirs, comités locaux de loisirs ou clubs de marche;
- Assurer la promotion régionale et territoriale de l'événement;

Une présentation conjointe de :

- Acheminer l'information relative à l'organisation de l'événement;
- Compiler les inscriptions des municipalités;
- Remettre des affiches promotionnelles aux municipalités participantes ainsi que le registre d'inscription des participants;
- Rédiger et diffuser un communiqué sur le nombre d'inscriptions;
- Effectuer l'évaluation de l'activité auprès des responsables locaux ayant participé au « Défi plein air de l'Outaouais - Plaisirs d'hiver »;
- Remettre, lors du Gala Loisir Outaouais 2013, un prix à chacune des municipalités gagnantes dans les quatre catégories susmentionnées.

LES RESPONSABLES LOCAUX

- Promouvoir le « Défi plein air de l'Outaouais - Plaisirs d'hiver » dans sa municipalité;
- Déterminer le ou les sites pour l'événement et transmettre ces renseignements aux organisateurs;
- Informer la compagnie d'assurance en responsabilité civile de la municipalité, du service des loisirs, du comité local de loisir ou du club de marche;
- Planifier le déroulement de l'activité : registre d'inscription, sécurité et premiers soins, animation sur place, prix de participation, propreté des lieux et commodités si nécessaires (restauration, poubelles, toilettes, etc.), fermeture de rue si nécessaire;
- Acheminer les résultats aux organisateurs au plus tard, le vendredi après la tenue de l'événement;
- Acheminer aux organisateurs les registres d'inscriptions des participants ainsi que le rapport d'évaluation dûment rempli au plus tard, deux semaines après la tenue de votre événement.



8 Information

Pour plus d'informations, communiquez avec :

Francis Fullwood (Kino-Québec)

TÉLÉPHONE : 819 770-7660, poste 7454

TÉLÉCOPIEUR : 819 777-0271

COURRIEL : Francis.Fullwood@ssss.gouv.qc.ca

CES INFORMATIONS DOIVENT ÊTRE REMPLACÉES PAR LES COORDONNÉES DU CSSS

Isabelle Sabourin (Loisir sport Outaouais)

TÉLÉPHONE : 819 663-2575, poste 30

TÉLÉCOPIEUR : 819 663-5568

COURRIEL : isabourin@urlso.qc.ca

**CES INFORMATIONS DOIVENT ÊTRE REMPLACÉES
PAR LES COORDONNÉES DE L'AGENT DE LOISIR**



Une présentation conjointe de :